

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 8 juillet 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Madame Nathalie ERNST, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Denis SCHULTZ ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s) : Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN

Rapporteur : Monsieur André ERBS

N° CP/2019/252 - 65520 - Fonds d'attractivité
Contrats Départementaux - Proposition d'aide à la rénovation
du terrain de grands jeux en gazon synthétique du stade
Omnisports d'OBERNAI

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au projet partenarial pour "la rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique du stade omnisports par la Commune d'Obernai" ;

- décide que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Commune d'Obernai, en faveur de ce projet notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage portée par la Commune d'Obernai ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département, la Commune d'Obernai et le Football Club des Sports Réunis d'Obernai pour le projet de "rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique du stade omnisports de la Commune d'Obernai" ;

- décide d'attribuer une subvention de 150 000,00 € à la Commune d'Obernai pour la rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique du stade Omnisports au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune d'Obernai et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des installations sportives, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Commune d'Obernai, l'établissement public local d'enseignement du collège Freppel d'Obernai et le Département du Bas-Rhin ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des installations sportives, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Commune d'Obernai, l'établissement public local d'enseignement du collège Europe d'Obernai et le Département du Bas-Rhin ;
- autorise son président à signer les quatre conventions précitées.

Non participation au vote : Monsieur Bernard FISCHER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice Générale des Services



Delphine JOLY

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190708-lmc1128357-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 17/07/19